



Les violences sexuelles infligées aux enfants : un fléau sociétal occulté

**Une fille sur cinq, un garçon sur treize,
sont victimes de violences sexuelles
avant d'atteindre 18 ans**

DOSSIER DE PRESSE

Une fille sur cinq et un garçon sur treize sont victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans dans le monde, selon l'Organisation mondiale de la santé. En France, ce sont **près de 130 000 filles et 35 000 garçons** qui sont violés chaque année.

De surcroît, les **confinements successifs résultant de la Covid-19 ont aggravé le risque de violences**, particulièrement de violences intra-familiales et sexuelles.



Les enfants, et parmi eux tout particulièrement **les filles et les plus vulnérables**, ont été exposés et seront exposés à des violences sexuelles, **du fait du huis-clos familial, mais aussi de l'explosion de la pédocriminalité sur Internet**.

Viol ou agression sexuelle : quelle différence ?

Le viol et l'agression sexuelle sont deux types de violences sexuelles différentes.

Pour qu'il y ait viol, il faut qu'il y ait **pénétration sexuelle** (anale, buccale, ou vaginale) **imposée** : c'est la **différence avec une agression sexuelle, qui désigne un contact sexuel imposé sur la bouche, le sexe, les seins ou les cuisses** de la victime - ou de l'agresseur (comme dans le cas où ce dernier impose une fellation à une personne) - **sans pénétration**.

Pour qu'un viol ou une agression sexuelle puissent être qualifiés comme tels, ils doivent avoir été **commis sous la contrainte** (qui peut s'entendre au sens physique ou moral), **la violence, la menace ou la surprise**.

Le viol est un crime, jugé en principe en cour d'assises ; l'agression sexuelle est un délit, jugé par le tribunal correctionnel. En pratique, malheureusement, de nombreux viols sont déqualifiés, et dès lors jugés par le tribunal correctionnel en tant qu'agressions sexuelles. Ils sont alors moins sévèrement punis.

A partir de quel âge les enfants subissent-ils des violences sexuelles ?

Les enfants peuvent être victimes de violences sexuelles dès leur plus jeune âge, alors même qu'ils ne sont encore que des nourrissons.

Selon les données recueillies par voie d'enquête par l'[association Mémoire Traumatique et Victimologie](#), association d'intérêt général pour la formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences présidée par la Dre Muriel Salmona, psychiatre psychotraumatologue, **81 % des violences sexuelles débutent avant que la victime ait 18 ans**, la moitié d'entre elles avant qu'elle ait 11 ans, et 21 % d'entre elles avant ses 6 ans.

Existe-t-il des enfants plus à risque que d'autres de subir des violences sexuelles ?



Les filles et les enfants les plus vulnérables subissent davantage de violences sexuelles que les autres.

Les violences sexuelles sont avant tout des violences sexistes : **être une fille est ainsi le facteur de risque principal** de subir de telles violences.

Les **enfants en situation de handicap** sont également des cibles privilégiées par des agresseurs désireux d'exercer leur toute-puissance. Le risque pour eux de subir de telles violences est ainsi **cinq fois plus important** que pour les autres enfants.

Plus généralement, les agresseurs, désireux d'assurer leur impunité, ciblent de manière préférentielle les **enfants déjà traumatisés, isolés, discriminés, précaires...**

Quel est le profil des agresseurs d'enfants et quels sont leurs terrains d'action privilégiés ?

Les violences sexuelles sont **répandues dans tous les milieux**. Les agresseurs sont **des hommes dans neuf cas sur dix**, parmi lesquels **25% de mineurs**.

Ce sont des personnes de **l'entourage** dans **94%** des cas (dans le cadre amical, scolaire, médical, associatif, ou encore dans l'espace professionnel), dont des **membres de la famille dans 50 % des cas : il s'agit alors de violences sexuelles incestueuses**.

Ainsi, selon un récent sondage réalisé pour l'association Face à l'inceste, **10% des Français, soit 6, 7 millions de personnes, déclarent avoir été victimes d'inceste, dont 78% de femmes**. Et, suite à l'émission "La Grande Librairie" du 13 janvier 2021 à laquelle la Dre Muriel Salmona était invitée aux côtés de Camille Kouchner, autrice de "La familia grande" (aux éditions du Seuil), une vague de témoignages de victimes d'inceste déferle sur les réseaux sociaux ces derniers jours sous le hashtag : **#MeTooInceste**.

Quelles sont les conséquences des violences sexuelles et les symptômes associés ?

Toute la communauté scientifique internationale et l'Organisation mondiale de la santé reconnaissent les violences sexuelles comme un **problème de santé publique majeur**. Les violences génèrent un **stress aigu**, ainsi que des **atteintes neurologiques** visibles sur les IRM.

Les conséquences de ces violences sont **d'autant plus graves que l'enfant est jeune**, en particulier s'il a moins de 10 ans, que ces violences sont **des viols**, qu'elles sont **incestueuses**, et qu'elles **ont été répétées et ont duré longtemps**.

Les conséquences d'un viol sont similaires à celles des tortures. Les viols commis sur des enfants sont **extrêmement traumatisants à court, moyen et long termes**. Ils entraînent des atteintes graves à leur intégrité mentale et physique.



On parle de **troubles psychotraumatiques**, terme utilisé pour désigner les troubles psychiques pouvant se développer immédiatement ou à plus ou moins longue échéance chez une personne après un événement traumatisant durant lequel elle a été menacée physiquement, psychologiquement, ou les deux.

Ces troubles psychotraumatiques s'accompagnent d'**atteintes neurologiques visibles sur les IRM**.

En effet, en cas de stress extrême pouvant entraîner un risque vital, le cerveau disjoncte : on parle de **dissociation traumatique**. C'est un mécanisme automatique de protection de l'organisme, mais qui a malheureusement des conséquences par la suite.

Dans de nombreux cas, l'enfant subit ainsi une **amnésie traumatique**, qui est une preuve du traumatisme et peut durer des dizaines d'années : 40% des enfants subissent des **amnésies totales**, d'autres des **amnésies partielles** des violences.

Les sorties d'amnésie, quand elles ont lieu, **sont particulièrement douloureuses et violentes** en raison de la levée de l'anesthésie émotionnelle, les enfants revivant les douleurs et les peurs **à l'identique** de l'instant auquel elles se sont produites, comme si le temps était resté figé : c'est ce que l'on appelle **la mémoire traumatique**.

Cette dernière fait **revivre sans fin** les violences avec la **même souffrance** et la **même détresse** : il s'agit en effet d'une mémoire suraiguë, marquée par une hypersensibilité sensorielle et des émotions d'une rare acuité. Pour échapper aux **réminiscences, flashbacks, cauchemars, et sensations** au travers desquels cette mémoire traumatique se manifeste, les victimes mettent en place des **stratégies de survie**.

Elles peuvent être en **hypervigilance**, autrement dit en alarme par rapport à leur environnement, de manière à se protéger de toute chose pouvant leur rappeler les violences. Elles peuvent ainsi développer des **conduites**

d'évitement de certains lieux ou situations, ce qui peut donner lieu de leur part à des phobies ou des attitudes de repli sur soi.

Elles peuvent aussi développer des **conduites à risques**, notamment sur le plan sexuel, et des **conduites addictives** pour ne plus rien ressentir, s'anesthésier émotionnellement, de manière à renouer avec un état de dissociation traumatique, comme ce fut le cas pendant les violences.



Le principal risque associé au fait d'avoir subi des violences sexuelles dans l'enfance **est d'en subir à nouveau tout au long de la vie pour les filles, et d'en commettre pour les garçons.**

Quand elles sont particulièrement graves comme dans le cas d'un viol, les violences subies dans l'enfance sont le **premier facteur de mort précoce : elles peuvent faire perdre jusqu'à 20 ans d'espérance de vie.**

- **96%** des victimes déclarent subir un impact sur leur **santé mentale**
Les violences sexuelles sont le **premier facteur de risque de suicide**, de **dépressions** à répétition, de **conduites addictives**, de **conduites à risque** et de **mises en danger**.

- **70%** des victimes déclarent subir un impact sur leur **santé physique**
Les conséquences sur la santé physique sont également très importantes : **risque d'obésité, de diabète, de troubles cardio-vasculaires, immunitaires, endocriniens, digestifs, neurologiques, gynéco-obstétricaux**, dont des **risques de grossesses** et de **maladies sexuellement transmissibles** suite à des viols, etc.

Sur le plan **social**, les violences sexuelles subies en particulier dans l'enfance font courir le risque de connaître par la suite des situations de **grande précarité**, et de sombrer dans la **délinquance** ou encore d'être piégée dans la **prostitution**. Et les violences sexuelles génèrent par ailleurs fréquemment des **troubles des apprentissages**.

Sur le plan **relationnel**, les conséquences sont également nombreuses, notamment sur la **vie affective et sexuelle**.

Comment protéger les enfants contre les agresseurs sexuels ?

Les victimes de violences sexuelles **parlent rarement d'elles-mêmes** et, quand elles le font, mettent alors une dizaine d'années pour le faire. Elles sont en définitive 70 % à franchir le pas, **sans que cela n'entraîne aucune conséquence pour les trois quarts d'entre elles**. Seules 20% d'entre elles se confient à des professionnels, leur premier recours étant les médecins et plus particulièrement les psychiatres.

Une très grande majorité des enfants se retrouvent donc à **devoir survivre seuls** aux violences et à leurs conséquences psychotraumatiques.

C'est donc aux adultes qui entourent les enfants de tout mettre en œuvre pour les secourir afin qu'ils puissent être protégés de leurs agresseurs et **bénéficier d'une prise en charge adaptée dans les plus brefs délais**. Une telle prise en charge des conséquences psychotraumatiques des violences **permet de traiter le traumatisme et d'en limiter l'impact**, à la fois en termes d'intensité et de durée.

Pour secourir les enfants victimes, il est impératif de **procéder à un dépistage universel et régulier** des violences sexuelles potentiellement subies.

Aucun enfant ne doit être exclu de ce dépistage, quel que soit son âge, son état de santé, sa situation familiale, scolaire, économique, sociale, sa nationalité, etc.

Ce dépistage doit être effectué **régulièrement**, sans aucun a priori sur l'enfant concerné ou les agresseurs qu'il pourra être amené à dénoncer. Il est **essentiel de croire ce que disent les enfants**.

Il faut donc **outiller tous les adultes**, à commencer par les professionnels de l'éducation et des loisirs, de la santé, du champ social, et de la justice, pour qu'ils puissent **effectuer ce dépistage et les orienter vers des prises en charge adaptées**.

Comment dépister les violences sexuelles ?

Il est impératif de repérer des signes de souffrances et de traumatismes chez les enfants et de questionner régulièrement tous les enfants pour savoir s'ils subissent ou ont subi des violences sexuelles. On peut poser une question directe, comme : **“subis-tu ou as-tu subi des violences ?”**, en s'appuyant

sur des exemples provenant de contes, de films, de dessins animés, ou de l'actualité pour illustrer ce que le mot violence signifie.

On peut aussi utiliser des **questions indirectes** : “Que s’est-il passé ou que t’est-il arrivé pour que tu sois si mal ?” ; “As-tu des problèmes, des soucis ?” ; “Est-ce qu’on t’a fait peur ?” ; “Est-ce qu’on t’a fait du mal ?” ; “Est-ce que quelqu’un a été méchant avec toi ?”, etc.

Que faire si un enfant subit des violences sexuelles ?

Il est non seulement impératif mais aussi **obligatoire de signaler les violences sexuelles que subit un enfant** dès lors qu’il les révèle, mais aussi en cas de suspicion à ce sujet. Les contrevenants s’exposent à de fortes amendes, voire des emprisonnements.



Pourtant, **les violences sexuelles que subissent les enfants demeurent peu dénoncées.**

Ainsi, **moins de 4% des viols sur mineurs font l’objet de plaintes.** Et, parmi ces dernières, 70% sont classées sans suite et 15% sont correctionnalisées,

autrement dit déqualifiées en agressions sexuelles ou en atteintes sexuelles, et donc moins lourdement sanctionnées. En définitive, **seules 10% de ces plaintes seront jugées pour viol, soit 0,3% de l’ensemble des viols commis à l’encontre des enfants.** Cette impunité met en danger tous les enfants, un même agresseur faisant généralement plusieurs victimes au cours de sa vie.

Les enfants sont impérativement à protéger. Ce n’est pas à eux de se défendre. Il leur est impossible de se préserver d’agresseurs dont la seule intention est de leur nuire.

Il appartient à chacun **non seulement de réagir, mais aussi d’agir de sa propre initiative**, pour qu’aucun enfant ne subisse plus de perte de chance du fait de violences sexuelles.

Une **prise en charge précoce et adaptée** est fondamentale pour éviter la plupart des conséquences des violences sexuelles.

Formation en ligne inédite “Protection de l’enfant contre les violences sexuelles”



Le module “Protection de l’enfant contre les violences sexuelles” est le fruit du travail commun de la **Dre Muriel Salmona** et d’une équipe de professionnels du Digital Learning du [réseau SkillBar](#).

Le module “Protection de l’enfant contre les violences sexuelles” rendu public le mardi 19 janvier 2021 est la **version 2** d’un module diffusé depuis juin 2020 sur le site de l’association Mémoire Traumatique et Victimologie. **Cette version 2 vise à mieux répondre aux besoins exprimés par les apprenants**, en tenant compte des retours exprimés par ces derniers suite à la diffusion de la version 1 du module.

Les apprenants ont notamment émis le souhait de **disposer d’informations encore plus détaillées** sur les différents aspects traités par le module, notamment en matière de **signalement des violences sexuelles commises à l’encontre des enfants** aux autorités.

Une version 2 “augmentée”

La version 2 du module, conçue de manière à répondre à ces besoins, offre donc un **scénario pédagogique enrichi** par rapport à la version 1, ainsi que des **contenus plus étoffés** : elle dure 30 minutes, contre 18 pour la première version. La version 2 s’attache également à répondre aux **besoins d’accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap**.

Le contenu du module se veut le **reflet de l’expertise de la Dre Salmona** et vise à transmettre les connaissances qui lui semblent essentielles pour protéger les enfants contre les violences sexuelles. Sur la forme, ce sont les savoir-faire de l’équipe de Digital Learning de SkillBar qui ont été mobilisés afin de construire **un scénario pédagogique d’enseignement à distance engageant et adapté aux publics cibles visés**.

L’objectif de SkillBar est de favoriser la professionnalisation et la montée en compétences permanente de ses membres par la formation, par l’échange de pratiques et d’expériences, mais aussi par la **réalisation de projets concrets portant sur des sujets sociétaux produits et distribués gratuitement**. Ces projets permettent de mettre les compétences de la communauté **au service d’une cause qui ne trouve pas de solution dans le cadre d’une approche marchande**.

Avant les modules réalisés en partenariat avec l’association Mémoire Traumatique et Victimologie, SkillBar en avait déjà produit et diffusé gratuitement un premier portant sur la **Covid-19** en mars 2020.

SkillBar offre également à des personnes désireuses d’acquérir une compétence en Digital Learning de se former grâce à plusieurs bachelors.

<http://www.skillbar.fr/>

Accès au module

Le module est accessible sur les sites Internet de l’association Mémoire Traumatique et Victimologie et de SkillBar à compter du 19 janvier 2021 : [cliquez ici pour y accéder](#).

Objectif pédagogique du module

Être capable de protéger les enfants contre les violences sexuelles

Publics cibles

- **Tous les professionnels en contact avec des enfants** : professionnels de l'éducation, de la santé, de la justice, du champ social, etc.
- Le module s'adresse aussi, plus généralement, à **toutes les personnes en contact avec des enfants** et donc susceptibles de les protéger.

Présentation des atouts du module

- Un module de formation en ligne accessible **gratuitement** à partir du 19 janvier 2021
- Un module **court** : l'essentiel en 30 minutes
- Un module **accessible aux personnes en situation de handicap**
- Un **scénario engageant**, qui incite à passer à l'action
- Une approche **pragmatique et vivante**, articulée autour du témoignage d'une victime
- Des **moyens concrets** pour dépister et signaler les violences
- Des PDF à télécharger pour **conserver l'essentiel**

Plan du module et objectifs détaillés

- **Que savez-vous ?**
 - *Faire prendre conscience de la fréquence des violences sexuelles commises à l'encontre des enfants et des facteurs de risques d'en subir*
 - *Savoir que ces violences sont généralement un crime du proche (famille, entourage, institutions) répandu dans tous les milieux*

- **Conséquences des violences sexuelles sur les victimes**

- *Faire prendre conscience des conséquences des violences sexuelles à court, moyen et long termes*
- *Savoir que ces conséquences peuvent être considérablement amoindries par des prises en charge précoces et adaptées*

- **Que dit la loi ?**

- *Connaître l'obligation légale faite à tout citoyen de prévenir et dénoncer les violences sexuelles commises à l'encontre des enfants*
- *Prendre conscience que ces violences demeurent infiniment peu dénoncées et encore moins suivies de sanctions*

- **Informers les enfants et dépister ceux victimes de violences sexuelles**

- *Prendre conscience que les enfants ne parlent pas d'eux-mêmes des violences sexuelles qu'ils subissent et qu'il faut procéder à un dépistage systématique pour identifier les victimes*
- *Donner les outils pour identifier les enfants victimes de violences sexuelles et savoir les questionner pour déterminer s'ils subissent de tels actes*

- **Signaler une situation de violence sexuelle sur enfant**

- *Prendre conscience que le dépistage systématique et récurrent des violences sexuelles doit être suivi d'effets : mise à l'abri des victimes, signalement aux autorités judiciaires, prise en charge médicale et psychologique, soutien à apporter aux victimes de la part de toute la communauté*

Action sur les réseaux sociaux

Pour soutenir la diffusion du module et, plus généralement notre action à l'encontre des violences sexuelles infligées aux enfants, vous pouvez appeler à relayer sur les réseaux sociaux le hashtag : **#ProtégeonsLesEnfants**.

Le module “Protection des personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles”

(octobre 2020)



Diffusé depuis octobre 2020, le module autoformatif “**Protection des personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles**”, est le fruit d’un travail réalisé par la Dre Muriel Salmona, présidente de l’association Mémoire Traumatique et Victimologie, Marie Rabatel, présidente de l’Association Francophone de Femmes autistes (AFFA), et des professionnels du Digital Learning du réseau SkillBar.

Ce module, plébiscité par les acteurs de terrain depuis le début de sa diffusion, **bénéficie désormais du soutien de l’Etat**, qui le recommande notamment aux personnels des établissements recevant des personnes en situation de handicap. Il est d’ailleurs **relayé sur le site Internet du secrétariat d’Etat chargé des personnes handicapées**, et accessible depuis cette [page](#). Il figure en outre toujours sur les sites des associations ayant contribué à sa création.

Objectif pédagogique du module

Être capable de dépister, signaler et prévenir les violences sexuelles commises à l'encontre des personnes en situation de handicap

Publics cibles du module

- **Professionnels** intervenant auprès des personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non déjà été victimes de violences sexuelles : professionnels du champ social, médico-social, sanitaire, de l'éducation, de la justice, de la police, professionnels du droit, des associations, des entreprises, de la protection de l'enfance, du milieu sportif et d'animation, etc.
- **Proches** des personnes en situation de handicap

L'Association Mémoire Traumatique et Victimologie, un acteur incontournable de la protection des victimes de violences

L'**Association Mémoire Traumatique et Victimologie** est une association d'intérêt général pour la **formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences**.

Elle se donne pour mission d'**améliorer l'identification, la protection et la prise en charge des victimes de violences**, ainsi que la connaissance et la compréhension des conséquences des violences.

L'association est régulièrement auditionnée par les pouvoirs publics, elle réalise ainsi **des campagnes de plaidoyers** en faveur des victimes et de leur prise en charge, **des enquêtes** sur le devenir de ces victimes, **des formations** (à destination des professionnels de santé, des professionnels paramédicaux, des avocats, magistrats, policiers, travailleurs sociaux, etc.), et organise régulièrement **des colloques**.

<https://www.memoiretraumatique.org/>

Contacts

Association Mémoire Traumatique et Victimologie :

Dre Muriel Salmona, présidente - drmsalmona@gmail.com ; 06 32 39 99 34

Renseignements sur les modules :

Anne Baudeneau, cheffe de projet Digital Learning et responsable de la communication - baudeneau.anne@neuf.fr ; 06 28 25 42 67

SkillBar :

Tatiana Rebours - tatiana.rebours@skillbar.fr ; 06 42 21 94 44



SkillBar est un écosystème de développement professionnel destiné aux professionnels de la formation digitale.

SkillBar est parti d'un constat simple : il est essentiel de se former tout au long de la vie.

SkillBar vise donc à faire bénéficier les professionnels du Digital Learning d'un espace d'expérimentation, de gestion de leur carrière, de prise de recul sur leur métier, et de développement de leurs compétences tout au long de la vie.

Pour ce faire, Skillbar offre deux espaces aux professionnels concernés :

LE BAR



Le bar offre un ensemble de services dans un espace en ligne convivial.

Les professionnels du Digital Learning peuvent :

- venir y échanger sur un sujet
- publier ou répondre à des opportunités professionnelles (emplois, missions)
- être accompagnés dans leur évolution de carrière ou leur recherche d'emploi
- animer ou assister à un webinaire Flash qui se tient tous les mardis à 21 heures
- consulter des ressources de veille professionnelle
- accéder à des modules auto-formatifs sur différents sujets liés au métier
- participer à un projet de production réel sur un sujet de société ou un sujet culturel afin de renforcer leurs compétences et leur portfolio.

Le bar accueille actuellement 460 membres actifs.

LE COMPTOIR



Le comptoir propose des cursus de développement de compétences diplômants ou non.

- Le comptoir propose actuellement un Bachelor Digital Learning Designer (4 sessions en 2020).
- Deux autres Bachelor sortiront à l'automne sur le storyboarding et le tutorat à distance.
- Une série de modules courts (de 20 à 40 heures) appelés Snacks, consacrés au tutorat, à la conception d'escape game pédagogiques, aux méthodes innovantes de conception de dispositifs de formation, à l'utilisation de LMS pour l'évaluation pédagogique, etc., seront proposés dès septembre 2020.

Comment accéder au bar ?

Il faut passer par le comptoir. Vous commandez un Snack, ou un Bachelor pour les plus grosses faims, et vous y êtes.

Vous intégrez alors une communauté de professionnels enthousiastes qui veulent développer leur métier et le valoriser. Ils ou elles sont de tous secteurs, de toutes régions, et leur expérience est très variée. C'est ce qui fait la richesse de cette communauté.

Pour en savoir plus : <http://www.skillbar.fr>

Les projets DEtOx

Les projets DEtOx sont des projets de formation à distance réalisés par des membres de la communauté SkillBar. Ils portent sur des sujets sociétaux ou culturels et sont produits et distribués gratuitement.

Ils permettent de mettre les compétences de la communauté au service d'une cause qui ne trouve pas de solution dans le cadre d'une approche marchande.

Dans le même temps, ils donnent à des membres de SkillBar l'opportunité de développer leurs compétences et leur employabilité en travaillant sur de véritables projets, avec des exigences élevées en termes de résultat et de délais.

Pourquoi DEtOx ?

- D** - Les dispositifs proposés sont **D**igitaux
- E** - Les modules sont portés par des acteurs **E**ngagés
- T** - Les sujets sont des sujets de socié**T**é ou cult**T**urels
- O** - Les modules sont **O**uverts et distribués librement sous licence CC
- X** - Les modules sont réalisés conjointement par les meilleurs e**X**perts du sujet et de la conception de formation digitale

Et les membres de SkillBar sont aussi DEtOx !

- D** - Ce sont des spécialistes de la formation **D**igitale
- E** - La culture de SkillBar repose sur l'**E**ngagement
- T** - Former est une responsabilité qui dépasse les projets ou les sujets **T**raités
- O** - Concevoir nécessite un esprit **O**uvert
- X** - Les membres de SkillBar sont des professionnels e**X**igeants au service de projets exigeants. Les modules sont réalisés avec les meilleures techniques dans des temps records

Les projets DEtOx ont débuté en mars 2020. Les voici :



[Module réalisé en mars 2020 en 5 jours pour lutter contre les fake news sur le COVID-19](#)



[Module "Protection des personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles" réalisé en octobre 2020](#)